



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

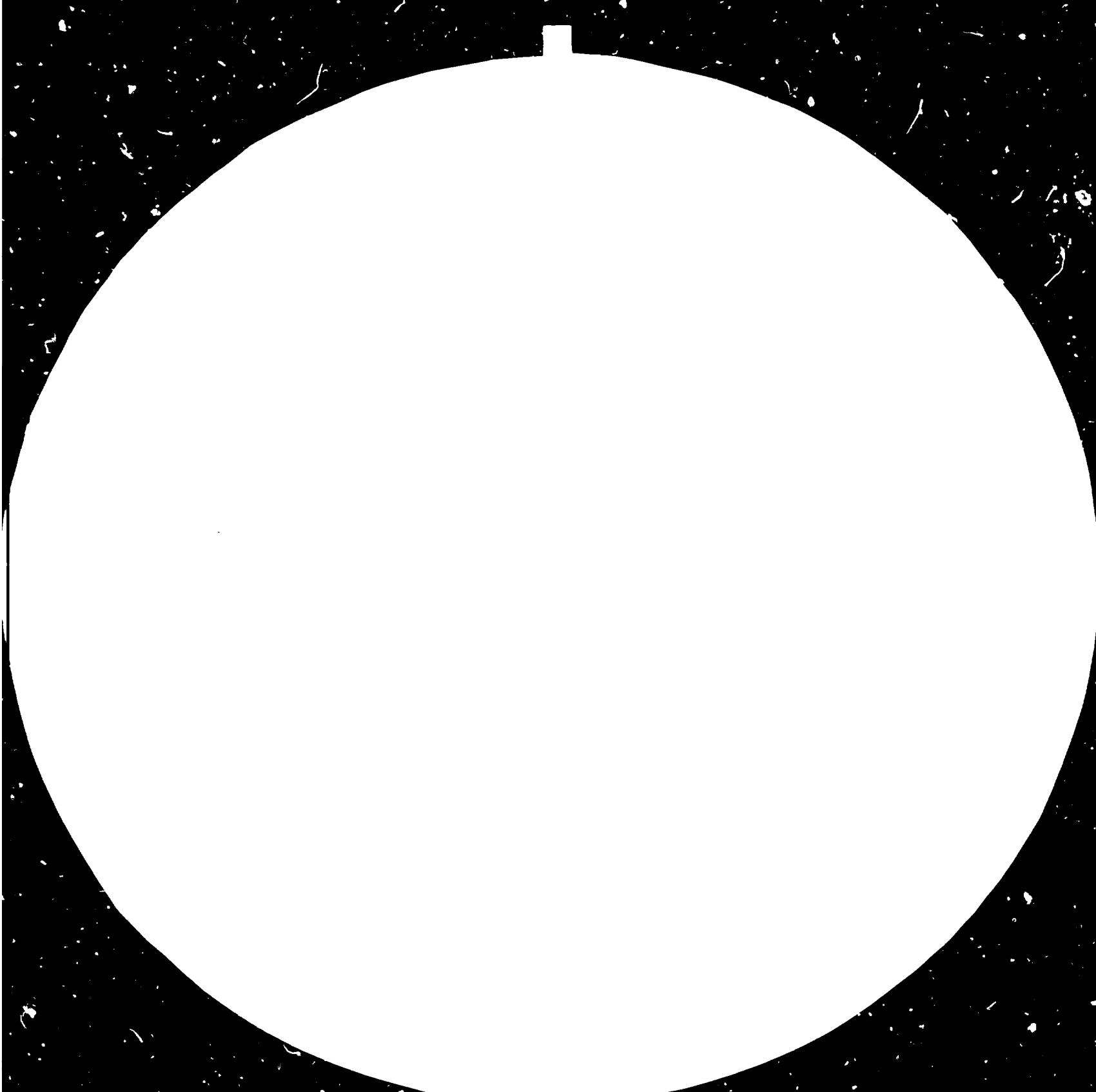
FAIR USE POLICY

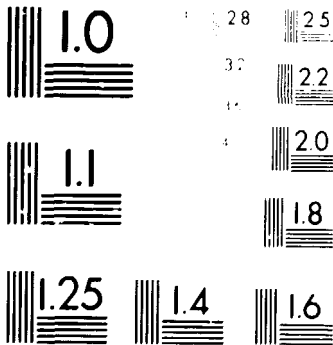
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROSCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A
 NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A
 NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A



13799-F



Distr. GENERALE

ID/CONF.5/36
19 juillet 1984

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

QUATRIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI
Vienne (Autriche), 2-18 août 1984

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

RENFORCEMENT DU POTENTIEL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE EN VUE DE
L'INDUSTRIALISATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Technologies au service de l'humanité :

Notes sur le concept et son application*

Présentées par le secrétariat de l'ONUDI

2619

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

3 - APFES!
TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragrapbes</u> | <u>Page</u> |
|--|--------------------|-------------|
| Historique | 1 - 6 | 4 |
| Que sont les technologies au service de l'humanité ? | 7 - 8 | 5 |
| Exemples de technologies au service de l'humanité | 9 | 6 |
| Acteurs | 10 | 7 |
| Marche à suivre | 11 - 16 | 7 |
| Système de vulgarisation technologique | 17 - 19 | 8 |
| Ressources | 20 - 21 | 9 |
| Rôle de l'ONUDI | 22 - 24 | 9 |
| Observations en guise de conclusion | 25 - 27 | 10 |

Sommaire

Les bienfaits de la technique devraient atteindre tous les secteurs de la population, y compris les milieux les plus pauvres. Organisé par l'ONUDI en avril 1983, le Forum international sur les innovations technologiques et le développement, a proposé à cette fin que l'on recense, sous l'appellation "Technologies au service de l'humanité" un nombre limité de techniques propres à satisfaire certains besoins vitaux de la communauté humaine. En faisant appel à des hommes de science et des spécialistes du développement, le secrétariat de l'ONUDI tente actuellement de préciser ce concept, qui a déjà suscité l'intérêt de plusieurs personnalités scientifiques et publiques.

L'expression "technologies au service de l'humanité" s'entend de techniques modernes et surtout d'innovations dont l'application profiterait à un grand nombre de personnes vivant dans le besoin et plus spécialement aux couches les plus pauvres de la population. Dans le processus normal de développement technologique, qui se déroule surtout dans les pays industrialisés, la valorisation de ces techniques ne semble guère probable. La communauté internationale est ainsi appelée à lancer à l'échelle mondiale une action concertée volontariste et ayant l'ampleur nécessaire pour mobiliser les innovations techniques les plus prometteuses au service des populations défavorisées. Pour ce faire, elle pourra partir de bases existantes, mais l'effort requis devra dépasser, et de loin, son intensité actuelle.

L'alimentation et la nutrition, l'eau et l'assainissement, la protection sanitaire de base, la lutte contre la pollution et l'énergie rurale sont des secteurs où ces techniques pourraient être sélectionnées dans un premier temps. A titre d'exemple, on peut envisager le recours aux acquis de la biotechnologie et du génie génétique pour améliorer les aliments fermentés traditionnels, dérivés du manioc, surtout en Afrique.

Volonté politique des dirigeants, dévouement des chercheurs et mobilisation des ressources nécessaires, voilà ce qu'il faut actuellement dans ce domaine. Toutes les nations sont instamment invitées à participer à cette action, en y associant le secteur privé et le secteur public. L'ONUDI animera cette campagne avec l'aide d'éminents savants et notables qui constitueront auprès d'elle un organe consultatif. Des projets concernant la mise au point et l'utilisation des techniques servant à résoudre des problèmes concrets seront recensés et élaborés avec l'aide d'experts et de la participation technique et financière de tous les organismes intéressés. Une fois mise au point, chaque technique sera diffusée gratuitement, si elle relève du domaine public ou moyennant une rémunération modeste, si elle appartient au secteur privé. Un système approprié de vulgarisation technologique sera mis au point pour présenter ces techniques à la population.

Agissant en coopération avec d'autres organisations intéressées, l'ONUDI s'emploiera à propager ce concept. Les ressources à utiliser proviendront essentiellement de l'enveloppe financière actuellement disponible pour la mise au point des techniques. Des organismes financiers et des organismes de développement seront incités à financer ces activités à titre bilatéral ou multilatéral.

Historique^{1/}

1. Il est généralement admis que la science et la technique sont catalyseurs de croissance et agents de progrès. Il a également été noté que les technologies ont contribué à la genèse d'une situation caractérisée par l'inégalité, les disparités, l'épuisement des ressources et la dégradation de l'environnement. D'où parfois certaines interrogations et une sensation de désenchantement à leur propos. Il importe maintenant de surmonter ces conséquences négatives et de placer le bien de l'être humain, utilisateur et bénéficiaire des techniques, au centre des préoccupations relatives au développement technologique. Les bienfaits de la technologie doivent atteindre tous les secteurs de la population, y compris les plus pauvres.
2. On se rend de plus en plus compte que des techniques élaborées, issues d'un puissant effort intellectuel, sont nécessaires pour résoudre les problèmes très terre à terre qui se posent à la grande majorité des pauvres vivant dans les zones rurales. Les technologies nouvelles, comme le génie génétique et la biotechnologie, la micro-électronique, les télécommunications, les nouveaux matériaux, etc. sont pleines de promesses et offrent des solutions de rechange permettant de réaliser une industrialisation rurale fondée sur la biomasse, d'accroître la productivité et les rendements économiques et d'améliorer la qualité de la vie de la population. Ces techniques nouvelles devraient non pas devenir de nouveaux instruments d'exploitation, mais contribuer au bien-être de la population, surtout des milieux défavorisés, dans les pays en développement.
3. Le monde se trouve face à un paradoxe patent. En dépit du progrès remarquable et parfois spectaculaire de la technique, la majorité de la population n'arrive toujours pas à réaliser un droit fondamental de tout être humain : satisfaire des besoins essentiels à la vie. Qui plus est, le nombre, déjà élevé, de personnes qui sont loin de jouir du droit à un niveau de vie suffisant pour assurer leur santé et leur bien-être et d'autres droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme semble aller croissant. Exprimant sa préoccupation croissante de voir la science et la technique de plus en plus utilisées à des fins destructives, l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 38/113 de décembre 1983, a invité la communauté internationale à prendre les mesures indispensables afin que "les résultats du progrès scientifique et technique soient utilisés exclusivement dans l'intérêt de la paix internationale et au profit de l'humanité et pour promouvoir et encourager le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales".
4. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle forme de coopération internationale a été envisagée au Forum international sur les innovations technologiques et le développement qui, organisé par l'ONUDI, s'est tenu à Tbilissi, en avril 1983. La communauté internationale a ainsi été invitée à aborder de front ce vaste problème au lieu de tenter, au gré d'initiatives occasionnelles et isolées, de mettre les nouvelles techniques au service du développement. A cette fin, il faut recenser un nombre limité de techniques répondant à des besoins particulièrement pressants de la communauté humaine et les mettre au service de l'humanité. Le Forum a invité l'ONUDI à préciser ce concept et à le présenter en août 1984 à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI 2/.
5. Les participants à des journées d'étude, que l'ONUDI a organisées à Dubrovnik en juin 1983 ont suggéré que l'on établisse dans certains domaines technologiques de pointe un registre international de scientifiques et technologues qui pourraient être mobilisés en vue de la valorisation et de l'utilisation de techniques adaptées aux conditions des pays en développement et notamment de la mise au point de technologies au service de l'humanité.

6. Pour affiner le concept de technologies au service de l'humanité, l'ONUDI a convoqué en mars 1984 un petit groupe de scientifiques et de spécialistes du développement. Ce groupe et les participants à une autre réunion sur la technologie de l'information au service du développement ont demandé que l'on rende le concept opérationnel en le précisant, en recensant les techniques susceptibles d'être retenues, en lançant quelques projets pilotes et en diffusant les résultats. Un certain nombre de personnalités publiques, scientifiques et autres ont montré un vif intérêt pour ce concept et se sont déclarées disposées à concourir à sa diffusion et à son application.

Que sont les technologies au service de l'humanité ?

7. Les technologies au service de l'humanité sont les techniques modernes et les progrès techniques dont l'application bénéficierait au plus grand nombre de personnes démunies, et tout particulièrement aux plus pauvres d'entre les pauvres. Elles contribueront à alléger les souffrances humaines et à améliorer la qualité de la vie de la population; elles permettront de répondre aux besoins fondamentaux, urgents et pressants du très grand nombre de pauvres et de démunis des pays en développement. Ces techniques devraient être à la fois accessibles et acceptables à la population et adaptées à leur situation sociale et culturelle et à leur environnement.

8. Les technologies au service de l'humanité ont les principales caractéristiques suivantes :

- a) Elles visent essentiellement à améliorer le bien-être de l'homme;
- b) Elles sont expressément axées sur les plus pauvres d'entre les pauvres et ont peu de chances d'être actuellement mises au point, vu la structure du développement technique qui fait que les techniques proviennent avant tout des pays industrialisés. Faute de ressources, et pour d'autres raisons, elles ne sont pas produites dans les pays en développement (où elles répondraient à un besoin affectif). De nombreuses activités en la matière ne sont pas orientées vers les pauvres. Les produits des techniques devraient être peu onéreux, à la portée du faible pouvoir d'achats des pauvres des pays en développement ou, lorsque le produit doit être utilisé par un service public, à la portée des gouvernements;
- c) Sans aucun doute, il existe déjà des techniques qui pourraient aider les plus pauvres d'entre les pauvres. Jusqu'ici, une certaine coopération internationale a été assurée, mais elle était extrêmement limitée et elle s'est très peu développée. Les technologies au service de l'humanité exigent quant à elles de la communauté internationale qu'elle lance un grand mouvement mondial coordonné de prise de conscience, qui acquerra un élan suffisant pour mobiliser et réorienter en faveur des très nombreux pauvres des zones rurales les progrès techniques les plus prometteurs. Ce mouvement se fondera sur ce qui a déjà été fait, mais l'effort requis devra être plus soutenu. Les technologies au service de l'humanité doivent être un mouvement international, un mouvement pragmatique, fondé sur les ressources que permettra de mobiliser la coopération internationale 3/.

Exemples de technologies au service de l'humanité

9. Diverses techniques possibles peuvent être recensées, mais il faut être sélectif. Dans une première phase, on pourra retenir les techniques intéressant les domaines suivants : aliments et nutrition, eau et hygiène, soins de santé de base, lutte contre la pollution et énergie rurale. La mise au point et l'utilisation de produits et méthodes industriels appropriés dans ces domaines contribueraient à améliorer la qualité de la vie des couches les plus pauvres de la population. On trouvera ci-après, à titre d'exemple, divers possibilités.

1) Aliments et nutrition : par exemple, amélioration des aliments traditionnels fermentés à base de manioc, consommés par les pauvres, notamment en Afrique, grâce aux progrès de la biotechnologie et du génie génétique; fourniture d'un inoculum simple et à bon marché, tel que la levure de boulanger afin d'accroître la teneur en protéines et en vitamines de ces aliments et d'en améliorer la valeur nutritive. Le manioc est une ressource renouvelable locale, riche, peu onéreuse et facile à cultiver. L'aliment fermenté obtenu à partir du manioc est consommé par toutes les couches de la population et peut être produit par le secteur artisanal et par des petites et moyennes entreprises. On pourra ainsi atténuer la demande de blé et de riz importés, etc.

2) Industrialisation fondée sur la biomasse : la biomasse est une importante et unique ressource renouvelable rurale, exploitable sur le plan local dans les pays à fort ensoleillement. L'utilisation intégrée de tous les éléments d'une plante, de la feuille à la racine, au moyen des techniques existantes et des techniques de pointe, constitue une méthode d'industrialisation rurale, par la mise en place d'un groupe d'industries autour de chaque plante. Cette industrialisation fondée sur la biomasse disponible dans les zones rurales permettrait de produire des aliments, des aliments pour bétail, du combustible, des engrais, des médicaments, des matériaux de construction, etc. et offrirait un supplément de revenus et d'emplois qui permettrait de mettre les avantages de la ville à la portée des habitants des zones rurales au lieu de les pousser vers les taudis urbains; on pourrait ainsi assurer l'équilibre entre les zones rurales et les zones urbaines, au lieu d'aviver les conflits. Ainsi contribuerait-on à aider les couches les plus pauvres des zones rurales. Les installations de traitement intégré pourraient se constituer en groupements de 10 à 25 autour du manioc, du ricin, du coton, du sucre, du paddy, de la noix de coco, etc. (par exemple, coton pour les textiles, linters pour la nitrocellulose, graines de coton pour les huiles comestibles, les protéines, les acides gras, les résines, etc.; tourteaux de coton pour les aliments pour bétail et les engrais; tiges de coton pour les panneaux de particules, etc.).

3. Bois : Fours à bois améliorés faisant appel à des techniques applicables par tous, économes en énergie et ne dégageant pas de fumée. Ces techniques permettraient non seulement d'aider les pauvres, mais également d'éviter la destruction des forêts et l'épuisement des ressources nationales. La consommation moyenne actuelle de bois de feu est de 2,1 stères de bois rond par personne par an. On envisage des économies de 30 à 50 %.

- 4) Energie : On a déjà mentionné l'utilisation de fours à bois et à charbon de bois efficaces. Plusieurs résidus agro-forestiers pourraient être mis en boulettes ou en briquettes pour être utilisés comme combustible. De même, des équipements pour petites, mini et microcentrales hydroélectriques pourraient être construits localement et montés pour produire de l'électricité à l'intention de minoteries et d'autres petites unités de production installées dans des endroits éloignés et inaccessibles disposant de ressources en eau.
- 5) On peut citer plusieurs exemples : vaccins contre le paludisme, la grippe, la dengue, la lèpre, etc.; communications et transports à bas prix, cultures tissulaires et clonage afin d'accroître la production alimentaire, etc.

Acteurs

10. Les technologies au service de l'humanité en tant que mouvement doivent non seulement faire appel à la volonté et à l'engagement des dirigeants politiques d'un certain nombre de pays, ainsi qu'au dévouement et à la participation de la communauté scientifique internationale, mais également mobiliser les ressources et les talents scientifiques. Toutes les nations sont invitées à participer à cet effort, de même que les entreprises privées et les entreprises publiques. Les inventeurs et innovateurs (outre ceux employés dans des instituts de recherche industrielle organisés) pourront se passionner pour la mise au point et la diffusion des technologies au service de l'humanité. Parfois ce sont eux qui connaissent le mieux les besoins les plus pressants des pauvres de leurs pays. Les pays en développement devraient participer pleinement à la sélection et à l'application des technologies au service de l'humanité. L'ONUDI fera office de promoteur du mouvement. Les ressources pourront être partagées par les pays et institutions participants, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'ONUDI. Le rôle de l'ONUDI est important, car la plupart des techniques feront partie intégrante de produits manufacturés.

Marche à suivre

11. L'ONUDI s'efforcera d'éveiller l'intérêt des scientifiques, technologues et personnalités éminents pour le mouvement des techniques pour l'humanité et de s'assurer leur appui. Ensemble, ceux-ci pourront constituer un organe consultatif auprès de l'ONUDI. En consultation avec eux, l'ONUDI recensera les projets de mise au point et d'application de techniques axées sur les problèmes. Chacun de ces projets sera élaboré avec l'aide d'experts dans le domaine visé. Lors de réunions d'experts auxquelles participeront également les organismes de financement, on dressera la liste des institutions actives en matière de recherche-développement et de diffusion des techniques, ainsi que des organismes de financement à même de fournir les fonds nécessaires, outre ceux que les organismes participants auront déjà libérés à cette fin. L'ONUDI contrôlera les progrès réalisés et en tiendra informés tous les intéressés. Une fois qu'une technique sera mise au point, l'ONUDI en assurera la diffusion, en consultation avec les organismes participants. Différents pays en développement, selon le projet, seront associés à ce processus.

12. Les efforts internationaux pourront être axés sur des problèmes particuliers afin de trouver les solutions voulues et de les diffuser dans le monde entier, notamment dans les pays en développement. Les organismes de financement et les organisations internationales pourront être incitées à financer les activités de recherche concernant les technologies au service de l'humanité, ainsi que la diffusion des résultats obtenus. Dans le cadre des objectifs généraux des techniques pour l'humanité, les méthodes de travail resteront souples.

13. Les technologies au service de l'humanité pourront être mises au point et diffusées tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Ces techniques viendront compléter les techniques mises au point par les circuits commerciaux normaux; elles ne feront pas double emploi avec elles et ne les concurrenceront pas. En fait, on pourra revoir les activités passées et actuelles et, grâce à une meilleure coordination des efforts, promouvoir l'achèvement des activités en cours.

14. Les résultats des recherches du secteur public seront mis gratuitement à la disposition des pays en développement. Les instituts de recherche qui participeront au mouvement des technologies au service de l'humanité pourront convenir de leur transférer gratuitement leurs connaissances en la matière. Des brevets seront délivrés lorsque ce sera possible et souhaitable. Il pourra appartenir aux organismes internationaux finançant la recherche de décider de fournir les brevets soit gratuitement, soit à des conditions de faveur.

15. Même lorsque des techniques sont mises au point et brevetées par des entreprises privées, il est possible que certaines d'entre elles décident, dans leur intérêt bien compris, de transférer leurs connaissances à un prix relativement bas. Un organisme international de développement ou de financement pourra acheter directement les brevets, puis fournir les compétences qui s'y rattachent aux pays en développement à un coût modulé, par exemple, gratuitement pour les pays les moins avancés, contre une redevance de 2 % et/ou un seul versement initial pour les pays en développement et contre un montant plus élevé pour les pays développés 4/. On pourra également envisager des dispositions appropriées relatives à la protection des brevets concernant les technologies au service de l'humanité.

16. Les pouvoirs publics, notamment dans les pays en développement, doivent s'engager aux côtés du mouvement des technologies au service de l'humanité et leur politique doit être conçue de manière à utiliser au mieux ces techniques, dans l'intérêt des plus pauvres d'entre les pauvres. Il est essentiel d'obtenir la participation de tous les principaux acteurs.

Système de vulgarisation technologique

17. Le Système de vulgarisation technologique sera, en dernière analyse, l'élément central de l'ensemble du programme. Les acquis techniques doivent littéralement être mis entre les mains de ceux qui en ont le plus besoin et diffusés sous une forme compréhensible, acceptable et utilisable par les populations défavorisées.

18. Il convient de mettre au point un système de vulgarisation technologique qui permette aux populations de se familiariser d'une manière pratique avec les technologies au service de l'humanité. La démonstration du savoir-faire est importante car pour les gens "voir c'est croire". Cette activité de vulgarisation incombe d'abord aux pouvoirs publics, qui sont le mieux à même de l'entreprendre grâce aux mécanismes existants ou, si nécessaire, à de nouveaux mécanismes venant les compléter.

19. Il serait en outre souhaitable d'y associer des organismes non gouvernementaux et des organismes de services tels que le Rotary Club et le Lions International, etc., qui jouissent de la confiance des populations locales et disposent des compétences nécessaires, tant techniques que financières et administratives, à la diffusion des technologies au service de l'humanité auprès de ceux à qui elles sont destinées.

Par exemple, le Rotary Club américain peut faire le don de vaccins, les Rotary clubs des pays en développement peuvent alors, dans chaque région, obtenir le concours de médecins en vue de vacciner les populations contre la polio, la malaria, la grippe, la lèpre, etc. De la même manière, les jeunes entrepreneurs, les étudiants et les enseignants peuvent servir d'agents de vulgarisation. Tel organisme public peut fabriquer divers produits essentiels en utilisant des technologies au service de l'humanité. Ces produits peuvent alors être fournis à la population moyennant une participation symbolique (pas gratuitement, toutefois). La responsabilisation et la participation des bénéficiaires sont indispensables au succès de l'entreprise. L'assistance à outrance, les subventions, aides publiques, etc. ne peuvent qu'accroître la dépendance et non favoriser un développement autonome.

Ressources

20. Les ressources nécessaires sont les suivantes : connaissances scientifiques, fonds, et coopération internationale. L'expérience de l'ONUDI et ses activités actuelles montrent que la communauté scientifique internationale est disposée à contribuer au succès de ce concept.

21. Les organismes de développement et de financement peuvent être encouragés à financer les technologies au service de l'humanité de manière à la fois bilatérale et multilatérale. Dans la plupart des pays, y compris les pays industrialisés, la recherche fondamentale est financée par le secteur public. Il convient de créer des mécanismes chargés de transférer aux pays en développement les résultats obtenus par la recherche dans le secteur public. Par ailleurs, les pays en développement peuvent s'associer dans des organismes internationaux ou régionaux de développement chargés de mettre au point des technologies au service de l'humanité, disposant du droit d'utiliser ces technologies à un prix symbolique pour la production et la commercialisation. Certains organismes de services comme le Rotary International peuvent aussi fournir une assistance financière et autre au système de vulgarisation. Toutefois, cette aide supplémentaire restera essentiellement marginale car les mécanismes de financement existants peuvent être utilisés et orientés en vue de financer la mise au point de technologies au service de l'humanité et ceci prioritairement, aux niveaux national et international.

Rôle de l'ONUDI

22. Ainsi qu'on l'a indiqué précédemment, les technologies au service de l'humanité sont un concept global visant à atténuer le plus possible les souffrances de l'humanité et à améliorer la qualité de la vie des populations pauvres des pays en développement. De toute évidence, l'ONUDI a pris cette initiative parce que, dans son domaine de compétence, elle considère que les technologies au service de l'humanité répondent à un besoin pressant et parce que l'application de la plupart des technologies au service de l'humanité se fera grâce à des produits ou des procédés industriels. L'objectif essentiel de l'ONUDI est de faire en sorte que grâce à l'industrialisation divers produits et services essentiels puissent être produits et mis à la disposition des populations plus démunies. L'industrialisation est le moteur de la croissance et ces produits et services devraient être diffusés auprès de l'immense majorité de la population, lui procurant des emplois et du pouvoir d'achat et satisfaisant les besoins fondamentaux en produits alimentaires, fourrage, combustibles, médicaments, matériaux de construction, etc.

23. L'ONUDI devrait travailler la main dans la main avec d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux compétents, notamment les organismes de l'ONU comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), etc., qui ont déjà des programmes sur les maladies tropicales, les produits alimentaires, etc. L'ONUDI a pris l'initiative de mobiliser les énergies en faveur du concept des technologies au service de l'humanité et de créer un mouvement international à cet effet, œuvrant pour une industrialisation fondée sur la science et vouée au mieux-être des populations défavorisées, qui sont l'immense majorité de la population mondiale.

24. L'ONUDI a déjà retenu deux projets pilotes sur les technologies au service de l'humanité (aliments fermentés améliorés et réchauds à bois améliorés) afin de faire la démonstration pratique de leur impact et d'en étendre les bénéfices au plus grand nombre possible de déshérités. Cette expérience pourrait aboutir au lancement de nombreux autres projets du même type.

Observations en guise de conclusion

25. On espère que le concept de technologies au service de l'humanité éveillera un grand intérêt, mobilisera les énergies et suscitera une coopération internationale.

26. Nul n'ignore que les problèmes sociaux persistants peuvent rarement être réglés par le seul recours à la technologie, mais il n'en est pas moins vrai qu'une mobilisation mondiale concertée visant à atteindre un objectif commun et prioritaire - un mouvement international en faveur des technologies au service de l'humanité - pourrait obtenir des résultats spectaculaires.

27. Aussi devons-nous agir - et encourager les autres à le faire - en faveur de l'application de la technique au service du bien commun et, en particulier, au service de ceux qui, aujourd'hui encore, ne peuvent jouir de leurs droits humains fondamentaux.

Notes

1/ Le présent document a été établi par le Professeur Y. Nayudamma, ancien vice-chancelier de l'Université Jawarlal Nehru de New Delhi (Inde), avec l'assistance du secrétariat.

2/ Voir à ce sujet les documents suivants : ID/CONF.5/5, par. 27; ID/CONF.5/6, par. 109; Rapport spécial du Directeur exécutif à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI (ID/319), par. 39.

3/ Comme l'a affirmé le Père Joseph Wresinski, fondateur du mouvement "Quart monde", "Tant que les plus pauvres seront exclus de la société, la pauvreté continuera de sévir dans le monde. Si l'on pouvait faire prendre conscience à l'opinion publique que cette misère est intolérable, la misère disparaîtrait du monde".

4/ Il ne s'agit là que de propositions présentées à titre d'exemple; les dispositions appropriées seront convenues ultérieurement.

